



PROCES VERBAL

Séance ordinaire du 30 mars 2022

Date convocation :
23 mars 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Nombre de conseillers
présents : 12

Tous les membres présents : Durand Laurent, Nevet-Mouttet Amélie, Chabaud Bernard, Mounier Chantal, Jouvry Olivier, Bonfils Frédéric, Alexis Rosy, Urban Géraldine, Chave Natalia, Bayle Corinne, Corralès Stéphanie, Vranckx Michèle sauf Fournier François ayant donné procuration à Urban Géraldine, Chaniet Olivier à Vranckx Michèle.

Président de séance : Durand Laurent, Maire.

Secrétaire de Séance : Chave Natalia

Absent excusé : Maillet Edwin

Le Maire ouvre la séance à 18h30 et lit le PV précédent (16.03.2022). Après lecture du PV et signatures par les membres du Conseil, le Maire fait l'appel et donne l'ordre du jour.

1. Approbation Budgets primitifs 2022 Commune et Assainissement

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande à son 1^{er} Adjoint de présenter les budgets primitifs 2022 qui s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

Pour la commune :

Fonctionnement

DEPENSES

011 Charges générales	184 323.28
012 Charges de personnel	247 930.75
014 Atténuation de produits	2 500
65 Autres charges de gestion	64 689
66 Charges financières	4 200
67 Charges exceptionnelles	600
023 Virement à l'investissement	81 970.14
042 Opérations de transfert	<u>3 000</u>

Total 589 213.17

RECETTES

002 Excédent 2021	118 573.17
013 Atténuation de charges	12 400
70 Produits du domaine	24 820
73 Impôts et taxes	387 000
74 Dotations & participations	28 400
75 Autres produits de gestion	<u>18 020</u>

Total 589 213.17

Pour l'assainissement:

Fonctionnement

DEPENSES

011 Charges générales	6 500
012 Charges de personnel	1 000
66 Charges financières	10 711
68 Dotations aux prov	54
023 Vrt à l'investissement	39 026.96
042 Opérations ordre	<u>31 497.04</u>

Total 88 789.00

RECETTES

70 Vente de produits	31 043.84
74 Subvention exploitation	3 889
75 FCTVA	40
042 Opérations ordre	14 901.80
002 Résultat reporté	<u>38 914.36</u>

Total 88 789.00

Investissement

DEPENSES

001 Déficit 2021	123 296.94
1641 Emprunts et cautions	15 140
90 Voirie	22 560
115 Travaux Achats divers	13 100
124 Accessibilité	10 000
Op 20 Réfection bât commune	20 000
Op 127 Ecole numérique	11 900
Op 131 Bâtiment ancienne poste	5 000
Op 122 Amgt Place de Verdun	60 042
Op 23 Amgt Rd-pt/Cour école/OM	60 000
Op 24 Camion services techniques	<u>32 000</u>

Total 373 038.94

RECETTES

1068 ExcT foncT capitalisé	123 296.94
10222 FC TVA	37 875.95
10226 Taxe Aménagement	27 900
13 Subventions d'investissement	69 995.91
16 Emprunt	30 000
024 Produit des cessions d'immo	-1 000
021 Virement du fonctionnement	81 970.14
040 Opérations de transfert	<u>3 000</u>

Total 373 038.94

Investissement

DEPENSES

16 Emprunts et cautions	47 450
06 Révision schéma asst	83 244.93
15 Travaux Annexes et réseaux	24 680
040 Amortissement subventions	14 901.80
041 Opérations patrimoniale	<u>2 198.10</u>

Total 182 474.83

RECETTES

13 Subventions schéma asst	44 241.12
1022 TVA	28 956.16
021 virement section exploitation	39 026.96
040 Op ordre	31 497.04
041 Opération patrimoniales	12 198.10
001 Résultat reporté	<u>26 555.45</u>

Total 182 474.83

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ces budgets.

Le Conseil Municipal, DELIBERE ET DECIDE à l'unanimité d'approuver les budgets primitifs 2022 de la commune et de l'assainissement tels que présentés ci-dessus.

2 Plan de financement prévisionnel de l'opération « Aménagement du Rond-point de Roaix/Réfection cour école/Déplacement et aménagement d'un point de collecte OM »

La séance continuant, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet ainsi que le financement prévisionnel de l'opération « Aménagement du rond-point de Roaix/Réfection de la cour d'école PMR/Déplacement et aménagement d'un point de collecte OM » visant à :

- Aménagement du Rond-point : Embellir avec de la végétation de notre région et des aménagements paysagers
- Réfection de la cour de l'école : déplacer les arbres de la cour dont les racines ont gravement endommagé le revêtement, représentant un fort risque de chute pour les écoliers et les replanter dans la partie gazon de la cour. Refaire un revêtement aplani avec des pentes pour l'accessibilité des enfants en situation de handicap.
- Déplacement et aménagement d'un point de collecte des ordures ménagères : Déplacer le point de collecte des OM de la Place de l'école sur la Place de la Poste. Aménager ce point de collecte qui se situe en bord de route pour un visuel agréable.

Le Maire propose au Conseil d'approuver le projet ainsi que le plan de financement prévisionnel comme suit et de solliciter des aides financières de l'Etat et de la Communauté des Communes Vaison Ventoux:

Coût prévisionnel HT : 44 631.18 HT soit 53 557.42 € TTC

Financement prévisionnel :	
DETR 35% :	15 620.92
CCVV fonds de concours 2022/23 (32.5%)	14 505.13
Part communale (32.5%)	<u>14 505.13</u>
	44 631.18

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'approuver le projet de « Aménagement du rond-point de Roaix/Réfection de la cour d'école PMR/Déplacement et aménagement d'un point de collecte OM » et de solliciter les aides financières nécessaires à l'aboutissement de ce projet, d'arrêter le plan de financement prévisionnel tel que ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération et d'inscrire au budget 2022 les crédits nécessaires.

3 Achat d'un camion benne pour le service technique communal

La séance continuant, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'achat d'un camion benne pour le service technique de la commune.

Effectivement le camion actuel, acheté d'occasion en 2010 et mis en circulation en 2005, occasionne beaucoup de frais de réparation annuels.

Après consultation et propositions commerciales de différents garages, le garage Citroën a fourni la meilleure proposition commerciale à savoir :

Camion benne Citroën Jumper sur châssis cabine, diesel	23 751 € HT soit 29 028.96 € TTC
Proposition de financement du véhicule par le garage Citroën, Entretien pièces et main d'œuvre, remplacement des pièces d'usure, pré-contrôle et contrôle technique, dépannage remorquage assistance inclus)	511.83€ HT/mois soit 614.20€ TTC (extension garantie)
Reprise de l'ancien camion	1 000 € HT

Le Maire propose au Conseil d'approuver le projet d'achat du camion benne neuf ainsi que le financement proposé par le garage Citroën.

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du Maire, délibère et décide à l'unanimité d'approuver le projet d'achat d'un nouveau camion benne Citroën Jumper, d'approuver le financement proposé par le garage Citroën, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération et d'inscrire au budget 2022 les crédits nécessaires.

4. Dénomination et numérotage du lotissement « Les Terres du Puits »

La séance continuant, Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom à donner aux rues et places publiques dont la délibération devient exécutoire par elle-même.

Dans le cas présent, il convient de valider le numérotage et l'adressage des habitations du nouveau lotissement « Les Terres du Puits » joint en annexe et déjà mis en place par le lotisseur à la charge de celui-ci.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel :« dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui soit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et autres services publics et commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresse des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, délibère et décide à l'unanimité d'adopter les dénominations détaillées en annexe, d'accepter le numérotage retenu pour chaque habitation du lotissement « Les Terres du Puits »et précise que les crédits nécessaires au numérotage des habitations du lotissement ont été pris en charge par le lotisseur.

ANNEXE
Lotissement "Les Terres du Puits"

Impasse du Puits	
20	Impasse du Puits
16	Impasse du Puits
24	Impasse du Puits
28	Impasse du Puits
48	Impasse du Puits
52	Impasse du Puits
80	Impasse du Puits
130	Impasse du Puits
135	Impasse du puits
119	Impasse du Puits
101	Impasse du Puits
95	Impasse du Puits
91	Impasse du Puits
71	Impasse du puits
53	Impasse du Puits

FIN DE SEANCE 19H50